

Camps de réfugiés et environnement au Kenya

Enjeux et contradictions

Luc Cambrézy
Géographe

La décennie passée a vu naître de nouvelles inquiétudes. Parmi celles-ci – d'ailleurs en étroite relation avec les espoirs ou les illusions issues de la fin de la Guerre froide – se trouvent en bonne place la « mondialisation » et « l'environnement ». Leur « nouveauté » est, bien entendu, discutable ou dans tous les cas, très relative. Déjà, les aventures conquérantes des grandes puissances coloniales constituaient à l'évidence l'ébauche d'un projet « mondialisant ». Quant à l'environnement, au moins depuis l'époque des grands encyclopédistes, des générations de naturalistes, de géographes, puis d'écologues, avaient progressivement donné corps et sens à cette catégorie en construction. Depuis les années 1990, les risques de dégradation environnementale de la planète dans son ensemble sont devenus des thèmes qui se sont d'autant plus facilement banalisés que dans le même temps s'accélérait la mondialisation des économies et des relations entre les États.

Dans les lignes qui suivent, la question environnementale sera abordée au Kenya, dans le contexte très particulier des camps de réfugiés. On verra que, même dans ce cadre, la mondialisation n'est jamais bien loin. Car nous vivons aujourd'hui avec l'hypothèse que tout ce qui touche au cadre de vie oblige à une approche globale – et donc mondiale – de l'environnement et des sociétés qui peuplent la planète. À cet égard, la conférence mondiale sur l'environnement qui s'est tenue à Rio en 1992 a beaucoup contribué à faire passer l'idée de « système » auprès du plus grand nombre. Ainsi, l'altéra-

tion de la couche d'ozone – dont les pays industrialisés sont tenus pour responsables – semble avoir des répercussions planétaires en termes climatiques. De même, les problèmes démographiques qu'affrontent les pays du Sud – sujet d'une autre conférence, au Caire cette fois – « pourraient » constituer une autre menace pour la croissance harmonieuse des pays industrialisés. En somme, « l'effet papillon » mis à la portée de tous.

Copenhague, Istanbul, Pékin..., on pourrait allonger la liste de ces conférences, déclinier les objectifs de ces rencontres. La cohérence de celles-ci se situait justement dans l'hypothèse de ces liens entre les problèmes environnementaux, démographiques, sociaux... Fait significatif, elles avaient toutes pour point commun d'avoir été organisées par les Nations unies et, par là même, de faire passer l'idée et l'ambition d'un monde géographiquement fini et par conséquent, par nécessité, supposé rendu solidaire. C'est en ce sens que « l'angoisse environnementale » est bien sous-tendue par l'idéologie de la mondialisation.

Même s'il est vrai que ces conférences ont été souvent qualifiées de façon peu louangeuse, penser qu'elles furent inutiles serait aller un peu vite en besogne. Utiles, elles le furent sans doute. Mais pour qui, pour quoi ? Au cours de la présente contribution, la chronique de la question environnementale dans les camps de réfugiés du Kenya est l'occasion de s'interroger sur le sens de cette singulière évolution où l'on voit l'environnement devenir une catégorie à part entière – en même temps qu'un marché – de la mondialisation.

1 Environnement, déforestation et ravitaillement en bois dans les camps de réfugiés de Dadaab

Les questions environnementales ont pris ces dernières années une importance croissante dans le domaine de l'aide humanitaire et notamment dans celui de l'assistance aux réfugiés. Cette attention grandissante se manifeste de plusieurs manières. C'est d'abord l'apparition vers 1994-1995, d'une unité « environnement » au sein du HCR finançant des séminaires, des guides environnementaux et un nombre croissant d'études sur l'impact de l'arrivée des réfugiés dans les régions d'accueil. La prise en compte de cette nouvelle préoccupation répondait à l'évidence aux conclusions de la Conférence de Rio. Avec le postulat suivant : toute activité, quelle qu'elle soit et où qu'elle soit, a des répercussions en matière d'environnement ; toute modification de l'environnement local a des conséquences au niveau de l'environnement global.

Dans le cas du Kenya, tout commence par l'arrivée des réfugiés à Dadaab vers la fin de l'année 1991. La guerre civile et la famine en Somalie poussaient alors des centaines de milliers de réfugiés vers la frontière la plus proche du Kenya ou de l'Éthiopie. Au Kenya, c'est à proximité du village de Dadaab, qu'a été ouvert le premier camp d'Ifo (figure 1). Organisé suivant un plan géométrique très précis, l'ensemble de la surface destinée à ce camp (d'une capacité d'environ 40 000 réfugiés) ainsi que les proches alentours furent défrichés au bulldozer.

Il semble que le HCR se soit ensuite rapidement rendu compte des conséquences de cet aménagement expéditif qui, pour les réfugiés, ne faisait qu'aggraver leurs conditions de vie : davantage de poussière et une absence totale d'ombrage dans une région où la température moyenne approche quarante degrés. Dans les deux camps ouverts ensuite en 1992 (Dagahaley et Hagadera), bien qu'ils soient également organisés suivant un système de blocs géométriques, les grands arbres furent protégés partout où cela ne contrecarrait pas le

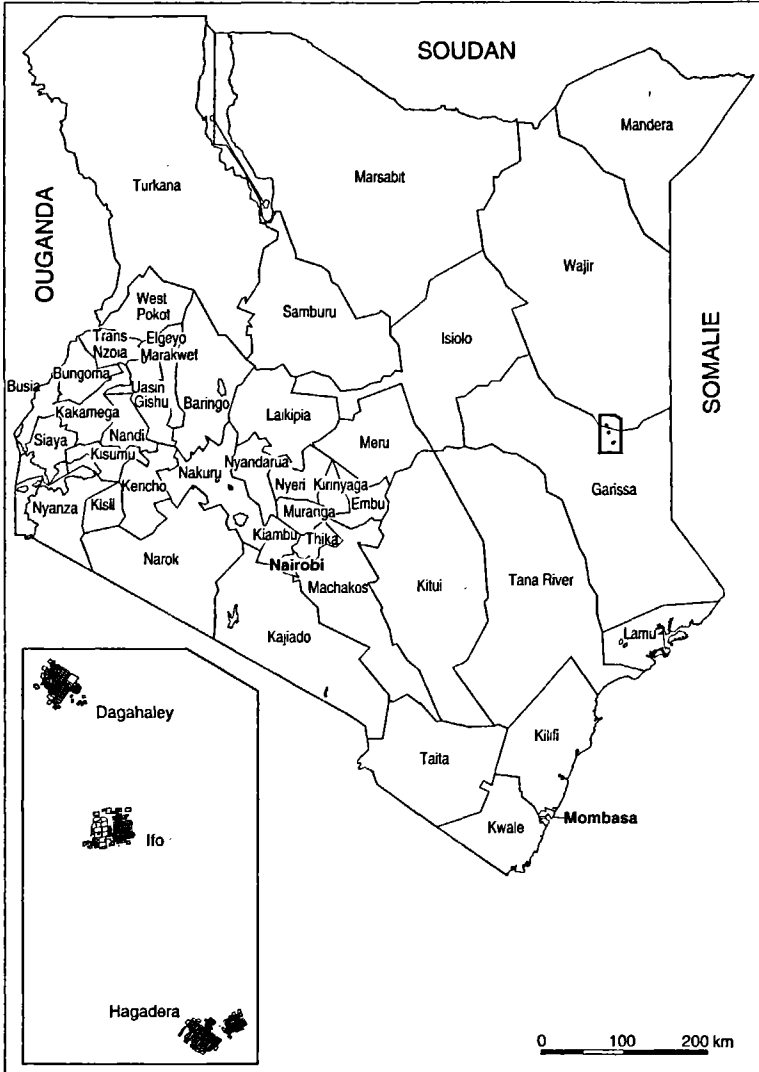


Figure 1
Les camps de réfugiés de Dadaab.

tracé des chemins d'accès¹. Ces défrichements n'avaient cependant pas que des aspects négatifs. Ils répondaient au souci de limiter la propagation des incendies et permettaient – pensait-on sans doute – de tenir les bandes armées et les bandits à une distance respectable des camps. Dès 1995, alors que les trois camps de Dadaab étaient durablement installés dans la routine de l'assistance humanitaire, la coopération allemande (GTZ), partenaire sous-traitant du HCR, mit en place un ambitieux programme environnemental. Prévention, réhabilitation et éducation sont les maîtres mots de ce programme.

En 1997, un accord de coopération entre le HCR et l'Orstom autorise les premières recherches formelles sur l'évaluation précise de la déforestation. En termes de dégradation, fin 1995 début 1996, nos premiers séjours dans les camps de Dadaab avaient conduit à un constat mitigé. L'observation sur le terrain amenait à confirmer les conclusions du seul travail rigoureux effectué jusqu'alors (Ogweni et Ochieng, 1996) : une déforestation totale autour du camp d'Ifo dans un rayon de trois à cinq kilomètres et une sérieuse absence d'ombrage dans le camp lui-même. À Dagahaley et Hagadera, la situation semblait moins préoccupante puisque, les grands arbres d'ombrage avaient été préservés et que, l'aire de déforestation autour des camps était plus réduite et plus sélective.

Cependant, du fait de l'insécurité, les difficultés d'accès au terrain ne permettaient pas une vision exhaustive de la situation – et encore moins une estimation chiffrée des surfaces dégradées – puisque la méthode retenue par les auteurs de cette étude consistait à suivre quelques transects en notant de façon assez peu précise les limites de cette déforestation. Du fait des contraintes inhérentes à la méthode des transects, il restait donc à réaliser une cartographie des états de surface avec, eu égard aux conditions d'accès au terrain, un passage obligé par l'image satellite et la photographie aérienne (Cambrézy, 1999 ; Souris, 1999).

Pourtant, avant même que les conditions de cette étude soient réunies, nous avons acquis la conviction que l'importance de cette

¹ Au total, les trois camps de Dadaab (Ifo, Dagahaley et Hagadera) abritent plus de 100 000 réfugiés depuis 1992.

dégradation devait être relativisée. Aussi importante qu'elle fut dans le proche périmètre des camps de Dadaab, il fallait rapporter ces défrichements à l'ensemble de l'écosystème concerné. Or les camps sont situés dans une zone immense et très peu peuplée couverte d'une brousse relativement dense et cela, sur les milliers de kilomètres carrés de la province du Nord-est du Kenya. De ce fait, il semblait évident que nous étions loin de la catastrophe écologique que pouvait évoquer la vision au sol, autour du camp d'Ifo, vers lequel étaient systématiquement envoyés les visiteurs. Dans tous les cas, que cette présentation alarmiste de la réalité fut délibérée ou non, nous avions le sentiment que le lien était loin d'être établi entre les dégradations localement causées par les réfugiés et l'inquiétude relative à la protection de la planète qui justifiait que le HCR élargisse le champ de ses activités. En tout état de cause, l'importance de la dégradation environnementale restait à confirmer par des études dignes de foi.

Quant au ravitaillement en bois de chauffe, la période 1991-98 fut marquée par plusieurs évolutions. De 1991 à la fin de l'année 1998, l'approvisionnement en bois reste une affaire individuelle qui concerne chaque famille de réfugiés en fonction de ses besoins. Traditionnellement, cette activité est réservée aux femmes et à leurs filles. Tous les deux ou trois jours, celles-ci partent donc en brousse afin de collecter le bois nécessaire à la cuisson des aliments. Dans un contexte de très grande insécurité, ce système évolua progressivement du fait des distances de plus en plus grandes à parcourir et donc du fait de l'augmentation du temps consacré à la collecte du bois. En effet, la récurrence des viols, les attaques sur les chemins et les pistes d'accès aux camps, comme les rackets répétés auxquels étaient soumises les populations, plaçait le HCR dans une situation difficile dans la mesure où la protection des réfugiés est son premier mandat.

Le constat de l'importance des distances que les réfugiés devaient parcourir pour trouver du bois s'appuyait sur les propres analyses du HCR mais surtout sur l'observation de l'activité croissante des marchés du bois dans les camps. Ce dynamisme de l'économie du bois de chauffe était associé à une participation grandissante des hommes à la collecte. En effet, si les femmes continuèrent d'aller en brousse afin de collecter le bois selon les pratiques traditionnelles,

les hommes se livrèrent à leur tour à cette activité contribuant ainsi à l'approvisionnement des marchés ; mais d'une manière bien différente, soit par l'utilisation d'une brouette en bois de fabrication artisanale soit par l'emploi de charrettes tractées par des ânes².

Il reste que ces évolutions semblaient justifier les plaintes des autorités kenyanes. L'apparition d'un marché du bois très dynamique, la participation des hommes à la collecte ne pouvaient être interprétées que comme une confirmation de l'importance des distances à parcourir et, conséquence « logique » de cette évolution, une aggravation de la déforestation.

C'est sur cette base que le HCR, assisté de ses partenaires opérationnels – principalement des ONG –, engagea une action multiforme en matière de protection et de réhabilitation de l'environnement. Cette action fut conduite avec comme seule justification scientifique l'étude, citée précédemment. En fait, tout se passe comme si la cause était entendue ; l'hypothèse d'une dégradation massive du milieu était devenue une certitude au nom du postulat selon lequel toute présence de réfugiés serait supposée s'accompagner de graves perturbations.

Pour toutes ces raisons, la question du bois de chauffe – et donc de sa collecte – devenait un problème prioritaire. Afin de redresser l'image négative laissée par l'occurrence des viols, les mesures adoptées par le HCR furent alors citées à de nombreuses reprises en exemple par les divers organes d'information de l'agence.

Le souci d'une action environnementale visible et forte a rapidement débouché sur diverses initiatives, notamment en matière de reboisement, de prévention des défrichements, d'assistance auprès des victimes des violences et d'éducation environnementale. Sur ce dernier point, directement assumé par le HCR, l'idée de sensibiliser les réfugiés à l'importance de l'environnement et à la nécessité de sa préservation procédait très largement d'une perception négative.

² Il est regrettable que pendant toute cette période aucun suivi n'ait été réalisé sur l'évolution et le dynamisme de ces marchés, sur l'activité croissante des propriétaires de charrettes à âne et sur les aires et distances de collecte.

L'hypothèse implicite de ce programme consistait à considérer le réfugié beaucoup plus comme un prédateur que comme une victime. Autrement dit, aussi louables que soient les intentions de ce programme éducatif, cela revenait à poser par avance l'ignorance et la responsabilité des réfugiés en matière d'environnement. Pourtant, sachant que ces derniers sont pour la plupart des pasteurs et des agriculteurs des régions proches de la frontière, on était en droit de s'interroger sur la démarche consistant à transformer une hypothèse en certitude avant même de l'avoir vérifiée. Fallait-il y voir la réponse à l'urgente nécessité de montrer que l'assistance humanitaire sait réagir à l'irritation du gouvernement ? On pouvait le penser.

Du côté de GTZ, l'activité était essentiellement concentrée sur un programme d'économie d'énergie et de reboisement dans et autour des camps. Ce programme combinait le reboisement à la distribution aux réfugiés de foyers, en terre ou en acier, destinés à réduire les consommations de bois de feu. Ces fours étaient délivrés en échange de jeunes plants d'arbres que les réfugiés se chargeaient de planter et d'entretenir. À l'actif de ce programme, on notera le développement d'une activité artisanale (pour la fabrication des fours) et une réelle amélioration du couvert végétal et de l'ombrage dans les camps. Après les précipitations exceptionnelles et les inondations liées au phénomène El Nino (novembre, décembre 1997), la rapide croissance de ces arbres plantés modifia sensiblement l'aspect de ces camps, notamment celui de Ifo. Celui-ci se présente aujourd'hui comme une oasis de verdure au milieu des sables dénudés de l'auréole de dégradation qui l'entoure. Pour ce qui concerne l'économie d'énergie réellement obtenue par la distribution des fourneaux, on peut en revanche se montrer plus réservé. Selon les études conduites par différentes ONG, cette économie serait de l'ordre de 10 à 20 %, mais dans la mesure où ce sont ces mêmes organisations qui soutiennent la promotion de ces fours, la tentation de donner une image positive de l'efficacité de leur action laisse planer quelques doutes sur la fiabilité de ces estimations. Mais après tout, aussi faibles que soient ces économies d'énergie, elles sont sans doute bonnes à prendre, notamment pour les femmes. Enfin, pour mener à bien ce programme de reboisement, chaque camp a été pourvu d'une pépinière destinée à répondre aux besoins en jeunes plants. Ce sont également ces pépinières qui alimentent les zones replantées autour des camps (green belt), seul programme directe-

ment orienté vers la réhabilitation des zones dégradées. La surface réhabilitée ou mise en défens s'étendait sur 163 hectares en 1998.

Le dernier programme qu'il convient de citer est celui de la protection des blocs par une haie d'épineux (*Comiphora*) censée se transformer à terme en haies vives. Ainsi plus de 200 kilomètres de haies ont été plantés pour la protection des habitants et des diverses installations (tableau 1). Au total, il faut préciser que si les « *green belt* » correspondent bien à une action de réhabilitation d'espaces dégradés, la création de haies est le résultat d'un prélèvement dans la brousse environnante sans l'assurance d'une réelle régénération ailleurs (par la croissance des haies vives).

Camp	Nombre de parcelles protégées ou plantées (<i>green belt</i>)	Surface (hectares)	Longueur (kilomètres)
Dagahaley	15	48	70
Ifo	15	58	65
Hagadera	21	57	74
Total	51	163	209

Tableau 1

Actions de réhabilitation et de protection.

En 1997, le bilan des actions environnementales ne semblait plus répondre aux attentes et critiques de tous ceux qui faisaient des réfugiés les responsables d'une crise environnementale de grande ampleur. Ce bilan, par sa logique même, semblait irréfutable. Sans même chercher à simplifier ou à caricaturer, il pouvait s'exprimer de la manière suivante : plus le temps passe plus la déforestation autour des camps est importante. Plus la déforestation est avancée autour des camps, plus les distances à parcourir par les réfugiés pour se procurer du bois sont importantes. Plus la distance à parcourir est importante plus la sécurité et la protection des réfugiés est difficile à assurer.

Avec un tel bilan, il va de soi que le HCR ne pouvait faire autrement que de rechercher une solution témoignant tout à la fois de son volontarisme et du souci de son image. C'est ainsi que fut envisagée la mise en œuvre d'un programme planifié de collecte et de distribution du bois de chauffe. Par le choix raisonné des zones de collecte et par la prudence des prélèvements, celui-ci était censé assurer la protection d'un environnement supposé menacé tout en diminuant les risques encourus par les femmes. Il ne restait plus alors qu'à obtenir les financements.

C'est dans ce contexte que se situe, fin 1997, la visite tout à fait opportune d'une mission de quelques membres du Sénat américain. Comme toujours, ce type d'événement est mis à profit pour sensibiliser les bailleurs de fonds potentiels. Le financement des camps de réfugiés est en effet un problème d'autant plus préoccupant pour le HCR que, dans le cas présent, le conflit somalien est devenu avec le temps un « non événement » qui n'attire plus les médias et ne risque guère, par conséquent, de stimuler la générosité des donateurs. Cette visite fut particulièrement bienvenue puisque les sénateurs, émus autant par le drame de ces femmes sans cesse menacées que par la dégradation de la végétation autour des camps, débloquaient un financement de plusieurs millions de dollars pour financer le programme envisagé. À partir de 1998, débuta alors une vaste opération d'achat de bois auprès d'une soixantaine de commerçants locaux (Owen, 1998). Avec leurs camions, ceux-ci avaient la charge d'approvisionner les centres de stockage et de distribution mis en place dans chacun des trois camps³. Au même titre que les distributions alimentaires, les quantités de bois données aux réfugiés étaient fonction de la taille de la famille, mais dépendaient également des disponibilités financières du HCR.

³ Ce programme a connu depuis lors bien des avatars dont nous n'avons qu'une connaissance partielle. En substance, il semble que le financement américain a été interrompu. Mais, face au mécontentement des commerçants locaux (relayé par les autorités kenyanes), le HCR se voit maintenant contraint de financer cette opération sur ses fonds propres. ↪

Le bilan de la déforestation, témoin des contradictions de l'action environnementale

Le premier bilan de l'étendue de la dégradation du couvert végétal a été effectué dans le cadre d'une convention de recherche entre le IICR et l'IRD (ex Orstom). Dans le contexte d'insécurité qui prévaut dans cette région, la seule méthode opératoire était celle d'une approche cartographique. Celle-ci se base sur le traitement et la comparaison de plusieurs images aériennes et satellites prises à différentes époques (1979, 1990, 1995 et 1998) et des relevés de terrain destinés à confirmer, préciser ou corriger la cartographie issue de la photo-interprétation⁴. Sans entrer dans les détails de cette étude, on se contentera ici d'en extraire les principales conclusions (Beaudou, Cambrézy, 1999).

La localisation et l'évolution des auréoles de dégradation, la progression dans le temps et dans l'espace de ces défrichements du centre vers la périphérie donnent effectivement raison à l'hypothèse d'un besoin constant et jamais satisfait en bois (tableau 2). Il n'y

³ suite La poursuite de cette action ne couvre cependant pas – loin s'en faut – la totalité des besoins en bois de chauffe. À la suite de l'étude conduite par l'IRD, un ingénieur forestier s'est vu confier la responsabilité de quantifier de façon précise les stocks de bois disponibles et de proposer un plan de collecte.

⁴ Cette méthode, pourtant classique, est extrêmement frustrante et n'est, par conséquent, qu'un pis aller. L'exercice consistant à interpréter a posteriori des photographies ou des images aériennes prises plusieurs années auparavant introduit un biais considérable dans la mesure où il est le plus souvent impossible de connaître de façon précise les conditions phyto-écologiques des jours et des semaines qui ont précédé la prise de vue. Or, on sait que la qualité de la photo-interprétation – surtout lorsqu'il s'agit d'images satellites – tient pour beaucoup à la connaissance du terrain *au moment* où la prise de vue aérienne a été réalisée. Le passage du phénomène El Nino a, de ce point de vue, été très instructive puisqu'elle a transformé pendant quelques semaines cette région habituellement aride en une vaste étendue verdoyante.

avait donc qu'un pas à faire pour en attribuer la responsabilité aux besoins en bois de feu des réfugiés. Pourtant cette hypothèse ne résistait guère à une analyse plus approfondie.

Camp	Surface camp (ha)	Surface auréole dégradée en 1995 (ha)	Surface totale auréole en 1995 (ha)	Surface auréole dégradée en 1998 (ha)	Surface totale dégradée en 1998 (ha)
Ifo	431	977	1 408	3 025	3 456
Dagahaley	359	1 116	1 475	1 183	1 542
Hagadera	457	438	895	650	1 107
Total	1 247	2 531	3 778	4 858	6 105

Tableau 2
Evolution des surfaces dégradées.

Le problème consistait à mettre en rapport le nombre de réfugiés depuis l'ouverture de ces camps (100 000 réfugiés environ depuis sept ans) et la consommation moyenne de bois (1 kg par jour et par réfugié) au regard de la superficie des auréoles de dégradation autour des camps ; ou, autre méthode, au regard la production théorique de bois dans ces types de milieux (tableau 3).

Malgré les incertitudes d'une approche rétrospective – il aurait fallu, pour l'éviter, pouvoir conduire les mêmes observations de terrain en 1979 et en 1990 – la similitude des résultats, en utilisant l'une ou l'autre approche, donne une large crédibilité aux conclusions suivantes.

Sans entrer dans les détails de cette étude, toutes les méthodes de calcul adoptées aboutissaient au même résultat. *La déforestation est très inférieure à ce qu'elle aurait dû être si les surfaces dégradées correspondaient effectivement aux besoins des réfugiés en bois de feu pour la période considérée.*

Dans l'hypothèse la plus basse, avec un volume brut de 1,4 t /ha, 182 142 hectares auraient dû être coupés pour pourvoir aux besoins des réfugiés. Dans l'hypothèse la plus favorable (18,9 t/ha), la

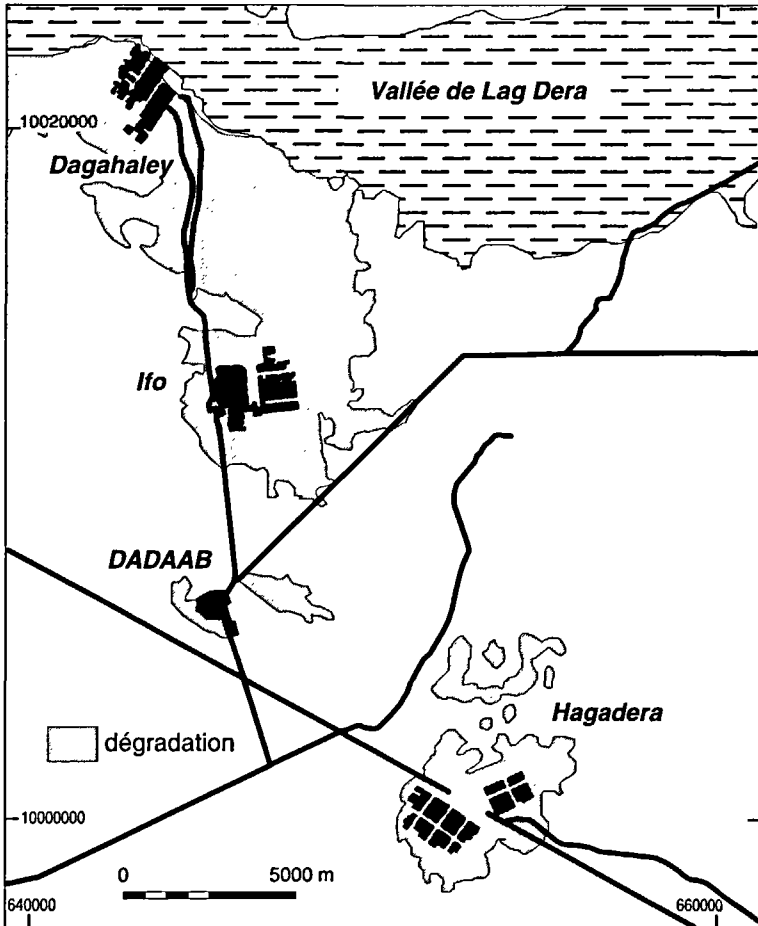
Formations végétales	Volume brut m ³ /ha	Précipitations (mm)
Savanes arbustives (sols sableux)	1,4 à 6,3	445 à 575
Savanes arbustives (limons)	4,5 à 10,1	500 à 700
Savanes arbustives (sols lourds)	2,7 à 8,7	450 à 575
Fourrés tigrés	14,7	450
Savanes arbustives du domaine sud soudanien	15,4 à 18,9	980

Sources : Aménagement des forêts naturelles des zones tropicales sèches :
FAO-CIRAD, 1996.

■ Tableau 3
Production végétale dans différentes formations
de forêts sèches tropicales.

superficie nécessaire serait « seulement » de 13 492 hectares. Dans tous les cas, si le problème du bois de chauffe se posait réellement comme il avait été posé, la superficie qui aurait dû être défrichée aurait été de deux à 30 fois supérieure aux surfaces effectivement dégradées (voir tableau 2). Ainsi, quelles que soient la fiabilité des estimations des besoins en bois de chauffe, de la production primaire ou même des surfaces considérées comme dégradées, force est de constater que la dégradation du couvert végétal est très loin d'atteindre l'importance qu'elle devrait avoir si les réfugiés avaient été ces prédateurs que l'opinion générale se plaisait à faire d'eux (figure 2).

L'importance somme toute réduite des aires dégradées conduisait à reconsidérer la question du bois de feu qui jusqu'alors n'avait été envisagée qu'en termes de dégradation inéluctable du couvert végétal. En effet, l'hypothèse d'une déforestation croissante liée au ravitaillement en bois contenait implicitement une autre hypothèse, celle de la coupe de bois vert par les femmes. Or on sait, et toutes les sociétés traditionnelles le savent, qu'il faut une quantité bien supérieure de bois vert que de bois mort pour obtenir – au prix d'un temps consacré à l'entretien du feu également plus élevé – une quantité équivalente d'énergie. Par ailleurs, la technique du portage de bois sur le dos ne permet d'apporter qu'une quantité limitée au



Sources : A. Beaudou, L. Cambrézy. Refugee camps and deforestation in Dadaab. UNHCR-IRD, 1999.

■ Figure 2
Déforestation autour des camps de Dadaab.

foyer. Celui-ci doit donc répondre à un besoin immédiat interdisant le stockage dans l'attente que le bois vert devienne sec. Enfin, à supposer que les réfugiés souhaitent réellement stocker du bois, cette pratique serait aussitôt contrecarrée par le manque d'espace (dans les blocs les plus densément peuplés) et – du fait de la très

grande promiscuité – par les risques de vol que ce bois stocké ne manquerait pas d'encourager.

Pour des raisons de temps, d'efficacité, de simplicité d'entretien du foyer, il est en fait évident que les réfugiés recherchent avant tout du bois mort et que c'est la disparition de ce bois mort à proximité des camps qui allonge les distances de collecte et conduit maintenant les hommes à prendre une part de plus en plus active à cette activité. Les femmes ne partent pas dans la brousse pour ramener 15 à 20 kilos de bois vert qui brûlera mal et dont la moitié servira en fait à sécher l'autre moitié. Le bon sens et la simple observation aurait d'ailleurs dû suffire depuis longtemps à s'en rendre compte.

Cette remarque pose en revanche aux chercheurs des questions sur la capacité d'un écosystème donné à produire « naturellement » du bois mort. On s'est aperçu à cette occasion que les événements, les conditions et les durées qui aboutissent à l'existence du bois mort dans tout écosystème arboré demeurent mal connus. On pense bien sûr au vieillissement des arbres, aux crises climatiques (sécheresse, inondations) aux termites et aux maladies ; on pense aussi aux effets de la faune sauvage et notamment aux herbivores ; par extension on se doute qu'en milieu pastoral notamment, les chèvres et les dromadaires participent – mais dans quelle mesure ? – à la production de bois mort. Et du même coup on se dit que la frontière entre production naturelle et production humaine de bois mort risque d'être bien difficile à cerner. Enfin, à supposer qu'on ait pu répondre à toutes ces questions, dans la perspective d'une collecte systématique du bois mort disponible au sol, il resterait encore à résoudre le problème essentiel du temps nécessaire au renouvellement du stock de bois mort « naturellement » produit. Sur toutes ces questions, faute d'avoir considéré le bois mort comme une ressource en soi – et non pas seulement exclusivement comme le produit de la coupe et donc, de l'action humaine – les forestiers sont encore bien embarrassés pour y répondre.

Il est visible et vérifiable que, malgré l'aridité de la région de Dadaab, la densité du bush associée aux très faibles densités de population ont laissé un riche héritage sous la forme d'un stock considérable de bois mort disponible au pied des arbres et des arbustes. Le climat n'est d'ailleurs pas étranger à cela puisque l'aridité diminue d'autant la décomposition du matériel végétal tombé

au sol. Il est donc probable que cet héritage est bien celui de plusieurs décennies. En ce sens, s'il est certain que le simple ramassage de ce bois mort presque « fossilisé » ne constitue pas une grave menace pour l'environnement, il est non moins certain que toute surface « nettoyée » de son bois mort n'est pas prête de renouveler son stock avant longtemps. C'est évidemment la raison des distances toujours plus importantes parcourues par les réfugiés. C'est aussi la cause de l'implication croissante des hommes dans cette activité. C'est enfin la justification d'un marché de plus en plus actif qui ne pouvait qu'irriter la population locale comme les autorités gouvernementales.

Au total, la raison principale de ces auréoles de déforestation autour des camps de réfugiés est à rechercher ailleurs. Même s'il ne s'agit que d'une hypothèse que l'absence de « mémoire des camps » n'a pas permis de vérifier, une seule explication paraît envisageable. Ce sont moins les besoins en bois de feu qui en seraient à l'origine que les besoins en « bois d'œuvre » répondant aux multiples nécessités d'un camp de réfugiés de cette nature (constructions, clôtures, etc.). Depuis la mise en place des camps, à l'origine d'une dégradation importante du couvert végétal, jusqu'à l'entretien de l'habitat (termites) ou son renouvellement (mobilité des réfugiés), tout concourt au maintien d'une demande soutenue et à peu près constante en perches de bois de toutes tailles. Dès lors, il apparaît que le premier facteur explicatif de cette dégradation est le camp lui-même. En soi fortement consommateur d'espace, la formule du camp de réfugiés – dès lors que celui-ci tend à se pérenniser – implique une très forte demande en bois d'œuvre afin de répondre aux multiples besoins qu'implique l'ouverture d'un camp puis sa transformation progressive en structure pérenne (reconstruction ou amélioration de l'habitat des réfugiés, écoles, dispensaires, centres de distribution, mosquées, clôtures, locaux administratifs...).

▮ Les leçons à tirer

Ce constat, mis en perspective avec les actions environnementales, illustre le fossé qui sépare si souvent le monde des réfugiés de celui qui les assiste. Alors que l'appareil humanitaire – convaincu de la menace que représentent les réfugiés pour l'environnement – s'emploie à « éduquer » ces derniers et à tenter péniblement de réparer, par le reboisement, ce qu'il avait contribué à détruire, les réfugiés, eux, continuent comme avant et vont à l'essentiel, c'est-à-dire là où se trouve le bois mort. À l'instar de la population locale – dont elle partage d'ailleurs la même culture – la population réfugiée témoigne de sa connaissance intime du milieu par le choix des zones à explorer pour le ramassage du bois. Dans l'apparente monotonie des paysages, à la couleur des sols et en fonction de la présence de telle ou telle espèce végétale, elle sait identifier les « espaces à bois mort ». Les réfugiés somaliens de la région de Dadaab ne sont donc pas ces prédateurs bornés qu'il faudrait éduquer.

Dans la mesure où l'attention des réfugiés se porte essentiellement sur le bois mort, l'impact de la consommation de bois de feu sur l'environnement est en fait très limité – tout au moins tant que les disponibilités en bois mort d'origine naturelle sont abondantes. De ce fait, les causes de la déforestation effectivement observées autour des camps de réfugiés semblent d'abord imputables à la mise en place des infrastructures (voies d'accès), aux constructions (aussi bien les bâtiments d'infrastructure que les abris des réfugiés), et enfin aux prélèvements effectués pour la mise en place des haies vives. Ainsi, alors qu'on avait posé comme hypothèse de départ que les réfugiés étaient les principaux responsables de cette déforestation, on s'aperçoit que ce sont en fait les besoins nécessaires à leur protection qui expliquent l'essentiel de la déforestation. De ce fait la question qu'il convient de poser est double. Elle concerne d'abord la nature de l'aide. Si véritablement l'environnement est une priorité, ne faut-il pas investir plus au départ en matériaux de construction et de protection qui ne seraient pas prélevés sur le milieu ? La seconde question – plus fondamentale – concerne la forme de l'aide. L'accueil des réfugiés dans de grands camps, coûteux en termes de dégradations végétales pour les besoins de son infrastructure, n'est-

il pas le premier choix à revoir et à questionner ? Dans cette perspective, la politique des pays hôtes à l'égard des réfugiés est clairement interpellée. C'est en effet la volonté d'endiguement et de contrôle des réfugiés qui aboutit au choix retenu par l'État de maintenir les réfugiés dans des camps. Ce sont donc moins les réfugiés que les options choisies pour les assister qui sont à l'origine des dégradations environnementales (Van Damme, 1995)

Au passage, cette « chronique » de la question environnementale montre à l'évidence l'erreur des hypothèses – faute de diagnostic – sur lesquelles le HCR a pourtant fondé son action. Après avoir entretenu à grands frais et pendant des années des actions environnementales aux résultats limités, force est de constater que l'exigence d'un diagnostic rigoureux importait moins que la nécessité de l'action immédiate. Dans la mesure où l'urgence de cette action était censée répondre aux critiques du gouvernement kenyan – critiques nourries par un puissant réseau de journalistes, d'ONG « environnementales », de chercheurs et d'universitaires – c'est en définitive la finalité réelle de ces grandes manœuvres autour de la protection du milieu qui est interrogée.

La mise en œuvre d'un programme de collecte et de distribution planifiées du bois de chauffe répond à l'évidence à une préoccupation du gouvernement. Dès lors qu'elle permet aux populations locales (ou à certaines d'entre elles) d'être les premières bénéficiaires d'un marché du bois passé pour partie sous contrôle kenyan, elle a d'ailleurs toutes les apparences de la légitimité. Toujours dans cette perspective, on pourrait d'ailleurs dire que peu importe que ce programme soit fondé sur une erreur de diagnostic, si celui-ci est synonyme de retombées économiques et financières avantageuses pour les différentes sphères d'intérêts locales et nationales. Cette analyse, qui semble être celle du gouvernement kenyan, soulève pourtant des questions tout à fait essentielles. Elles concernent aussi bien la pertinence de ce nouveau programme de prise en charge de la distribution du bois, que, plus largement, une certaine perversion de l'assistance humanitaire.

En premier lieu, la pratique de la collecte et de la distribution organisée et planifiée du bois n'est pas sans dangers et peut, à terme, s'avérer plus dangereuse que le mal que l'on prétendait soigner. D'où l'importance du diagnostic. Dès lors qu'elle est soumise pour son

financement aux bailleurs de fonds, la cessation ou la réduction des crédits place aussitôt le HCR devant une source de conflits supplémentaire avec la population locale et les autorités gouvernementales. Elle place en outre le HCR en position d'otage par rapport aux fournisseurs évidemment tentés d'augmenter régulièrement les prix du bois sous les prétextes les plus divers. Enfin, dans une logique de rentabilité maximale, elle encourage les fournisseurs à ne pas s'en tenir à la seule collecte de bois mort et à pratiquer la coupe de bois vert, son séchage et son stockage avant livraison⁵. En matière de protection du couvert végétal, il y a donc de bonnes raisons de penser qu'une évolution vers un système marchand et formel de ce secteur a toutes les chances d'aboutir au contraire de l'objectif recherché.

D'un autre côté, on ne saurait trop se réjouir de voir la protection de l'environnement devenir un sujet d'inquiétude pour un nombre croissant de gouvernements du Nord comme du Sud. Mais il reste à confirmer qu'il s'agit là d'une évolution qui va au-delà du discours de circonstance. Or, dans le cas des populations réfugiées, au Kenya aujourd'hui comme hier dans l'ex-Zaïre ou en Tanzanie, la dénonciation des dégradations – réelles ou fictives – en même temps qu'elle impose au HCR de tenter d'y remédier, permet aux pays hôtes d'éviter l'embarrassante question des modalités de cet accueil. Quand, dans le même temps, la dégradation de l'environnement se transforme en un prétexte à la menace d'expulsion des réfugiés, c'est tout le droit international et les devoirs des États en matière d'assistance humanitaire qui se trouvent remis en cause. Or, c'est au moment où le HCR s'implique et investit des budgets importants dans la problématique environnementale que cette question devient un nouveau motif permettant aux gouvernements de mettre sous conditions l'accueil des réfugiés. Peut-il réellement s'agir là d'une coïncidence quand le « chantage à l'environnement » s'appuie sur une présentation alarmiste et mal comprise des dégradations

⁵ C'est l'observation faite dans la région du camp de Kakuma au Nord-Ouest du Kenya. La coupe et le séchage de bois vert par les Turkana est déjà une réalité. Cette activité est le résultat de l'interdiction faite aux réfugiés de sortir du camp pour s'approvisionner en bois.

causées par les réfugiés ? Il est, bien entendu, difficile d'y croire et cela montre à quel point les différents acteurs ont acquis une conscience aiguë des intérêts en jeu (Basset, 2000).

En passant de l'appel à l'aide auprès du HCR (pour prendre en charge l'assistance aux réfugiés) à une renégociation sous conditions de cet accueil en fonction des seuls intérêts de l'État et de la population locale, c'est bien à une inversion des rôles et à une perversion du devoir humanitaire auxquelles nous assistons. En ce sens, les individus et les organisations qui, par leur expérience et leurs compétences ont leur mot à dire en matière d'environnement, ont une responsabilité particulière. Même dans la perspective de quelques contrats alléchants d'expertises ou de réhabilitation, ils ne peuvent se faire les instruments intéressés d'une cause environnementaliste qui n'en a que le nom. Dans la mouvance des nombreux groupes de pression, thuriféraires de la cause environnementale, la vigilance s'impose plus que jamais. Et plus il se confirme que l'environnement devient une marchandise qui répond aux lois de l'offre et de la demande, plus il faudra apprendre à se méfier des discours produits et de l'idéologie qu'elle véhicule. Or à cet égard, force est de constater l'existence d'un puissant mouvement d'idées par tout un ensemble de média, de journalistes, d'ONG et de scientifiques qui distillent un « message » très fortement connoté sur le plan idéologique.

Il se développe en effet une véritable théorie de la catastrophe écologique. Dans un commode amalgame, la déforestation, le surpeuplement, les guerres civiles sont autant d'arguments pour une présentation alarmiste des dégradations environnementales et de la diminution de la biodiversité. Partout dans le monde, combien d'articles de presse, combien d'émissions et de documentaires de télévision pour convaincre l'opinion publique de la gravité de la situation ? Soupçonner l'existence d'un véritable « lobby » à l'origine de cette avalanche médiatique serait peut-être exagéré. Mais on ne peut négliger le fait que si l'environnement est devenu un thème à la mode, il constitue du même coup un marché qui, en même temps qu'il aiguise de nombreux appétits, diffuse une singulière vision de l'environnement. Les défrichements, le brûlis, sont systématiquement présentés comme autant de témoignages d'une nature qui disparaît sous nos yeux. Derrière cela, c'est bien sûr la pression démographique, voire le surpeuplement, qui sont pointés du doigt

en omettant bien sûr de rappeler combien nos propres campagnes sont depuis longtemps largement artificialisées. C'est donc bien là le message de cette idéologie de l'environnement essentiellement orientée vers la protection et la conservation. Car si le raisonnement était poussé jusqu'au bout, il conduirait à la conclusion que l'homme étant le principal prédateur de la Nature, la solution passe par son élimination ; ou tout au moins, sa mise en réserve. L'idée est d'ailleurs « intéressante ». Après avoir mis la nature en défens – ce qui est la fonction des parcs nationaux et des réserves de faune et de flore – faut-il inverser le processus et parquer les sociétés humaines pour « laisser vivre la nature » ? On répondra sans doute que ce processus est déjà en marche puisque, d'une certaine manière, les villes se chargent d'enfermer les populations sur des espaces réduits. Environnement et malthusianisme..., nous voici de nouveau face à la mondialisation. Sans pour autant nier l'impact inquiétant de l'action anthropique sur la plupart des écosystèmes terrestres et sans minimiser, de ce fait, le rôle crucial de l'observation scientifique comme d'une législation internationale préventive, on admettra qu'il y a matière à débat.

Bibliographie

- Anonyme, 1996 –
Aménagement des forêts naturelles des zones tropicales sèches.
FAO-Cirad.
- BASSETT (T.), BI ZUELI (K.), 2000 –
Environmental discourses and the Ivorian savanna. *Annals of the association of American geographers*, 90 (1) : 67-95.
- BEAUDOU (A.), CAMBRÉZY (L.), 1999 –
Refugee camps and environment. Landscape and deforestation in Dadaab region (Kenya), UNHCR-IRD (reprog.), 69 p.
- CAMBRÉZY (L.), 1999 –
« Pour une géographie des populations réfugiées », in Lassailly-Jacob (V.), Marchal (J.-Y.), Quesnel (A.) (éd) : *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte* : 431-449. Paris, IRD.
- DOMENACH (H.), PICOUET (M.), 2000 –
Population et environnement.
Que Sais-je ? n° 3556.
- OGWENO (D.C.),
OCHIENG (E.A.), 1996 –
Extent and trends in vegetation degradation around Ifo, Dagahaley, and Hagadera refugee camps and recommendations for their rehabilitation. Rapport GTZ, Nairobi.
- OWEN (M.), 1998 –
Energy management and environmental rehabilitation project. Baseline data collection and project planning. Rapport GTZ, Nairobi.
- SOURIS (M.), 1999 –
Aerial videography : principles and implementation. UNHCR-IRD (reprog.), 54 p.
- VAN DAMME (W.), 1995 –
Do refugees belong in camps ? Experiences from Goma and Guinea. *The Lancet*, 346 : 360-362.